

DOSSIER

LE BUDGET 2014 ADOPTÉ

.....

Le nouveau conseil municipal, issu des élections des 23 et 30 mars derniers, a adopté le budget de la commune pour l'année 2014, à l'unanimité des voix et cinq abstentions, lors de la séance du lundi 28 avril dernier. Un budget technique, qui pose les bases des discussions à venir.

Chaque année, l'adoption du budget de la collectivité fixe les principales priorités de l'équipe municipale, ainsi que les taux d'imposition locaux appliqués aux Conflanais. S'agit-il alors, avec cette adoption pour 2014, du premier budget de la Municipalité conduite par Laurent Brosse, nouveau Maire ? *"Pas tout à fait"*, nous répond Jean-Michel Cecconi, Adjoint au Maire délégué aux Finances et au Budget. Et pour cause : l'essentiel des équilibres adoptés par le Conseil municipal du 28 avril a été préparé par les services municipaux sur la base des priorités et des axes défendus par la précédente majorité municipale.

En fonction depuis le 4 avril dernier, *"la nouvelle équipe n'a donc pu qu'en prendre connaissance, et acte, car le travail avait déjà débuté depuis six mois. Il n'était pas possible, en seulement trois semaines, de revoir l'intégralité des prévisions"*, poursuit l'Adjoint au maire. *"Ce budget ne prend donc pas en compte notre projet proposé aux Conflanais, car la loi nous imposait de le voter avant le 30 avril"*, précise Jean-Michel Cecconi.

UN CONTEXTE PARTICULIER À LA SUITE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

L'élaboration et l'adoption du budget 2014 se sont en effet, comme dans toutes les communes françaises, déroulées dans un contexte très particulier à plusieurs titres :

"Ce budget, qui n'est pas le nôtre, est adopté afin d'assurer la continuité dans le fonctionnement de la commune."

d'abord celui de la tenue des élections municipales et intercommunales qui ont modifié le paysage politique et institutionnel des collectivités territoriales. Ainsi, si Conflans-Sainte-Honorine a connu l'alternance, avec l'élection de Laurent Brosse à sa tête, il en est de même pour les villes de Poissy et d'Achères qui composent, avec Conflans,

la communauté de communes Poissy-Achères-Conflans (PAC) (voir page 14). Les exécutifs des trois villes, et celui de la nouvelle agglomération s'en sont trouvés profondément modifiés. Par ailleurs, les collectivités territoriales entrent dans un contexte extrêmement sensible, et encore seulement esquissé : la réforme territoriale décidée par le gouvernement, tout comme le plan d'économies de 50 milliards d'euros qui prévoit de demander 11 milliards d'euros d'efforts aux collectivités territoriales, rendent les prévisions budgétaires des communes délicates. La même incertitude plane sur la réforme des rythmes scolaires, dont le gouvernement a voulu assouplir la mise en place par décret. Ces choix auront des impacts budgétaires encore méconnus dans leur précision. Enfin, la nouvelle majorité, avant toute modification d'ampleur, a souhaité lancer un audit financier (voir *Vivre à Conflans* n°292) dont les conclusions devraient lui parvenir fin septembre. Car, comme le précise Jean-Michel Cecconi, *"nous abordons ce mandat avec des finances de la commune qui méritent analyses"*

Le budget d'investissement

2014

Les dépenses par projet
en euros

VOIERIE ET
ECLAIRAGE PUBLIC

Voirie **1 070 000**

Eclairage
public **440 000**

AMÉLIORATION
DU SERVICE PUBLIC

Accessibilité
aux personnes
à mobilité réduite **100 000**

DÉVELOPPEMENT,
AMÉNAGEMENT
ESPACE PUBLIC

Halte fluviale
(port de plaisance
et commerces) **760 000**

AMÉLIORATION
DU SERVICE PUBLIC

Extension
de l'école maternelle
des Basses Roches **280 000**

AMÉLIORATION
DU SERVICE PUBLIC

Accueil de loisirs
Plateau-du-Moulin **1 000 000**

ENTRETIEN
DU PATRIMOINE
HISTORIQUE

Château **250 000**

SÉCURITÉ

Vides souterrains **300 000**

DÉVELOPPEMENT,
AMÉNAGEMENT
ESPACE PUBLIC

Quai de Gaillon **220 000**

AMÉLIORATION
DU SERVICE PUBLIC

Extension
de l'accueil
périscolaire
Chennevières **1 400 000**

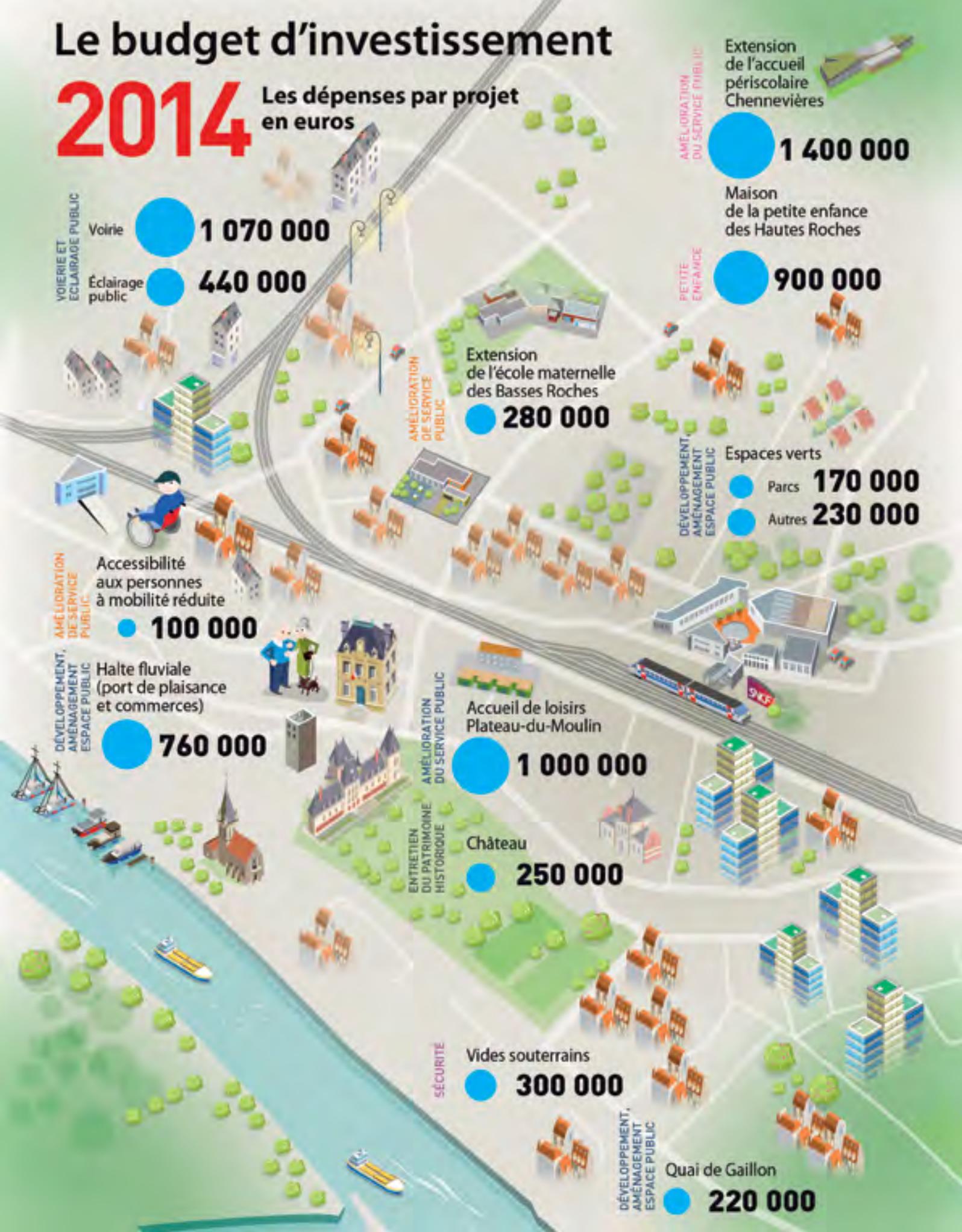
PETITE
ENFANCE

Maison
de la petite enfance
des Hautes Roches **900 000**

DÉVELOPPEMENT,
AMÉNAGEMENT
ESPACE PUBLIC

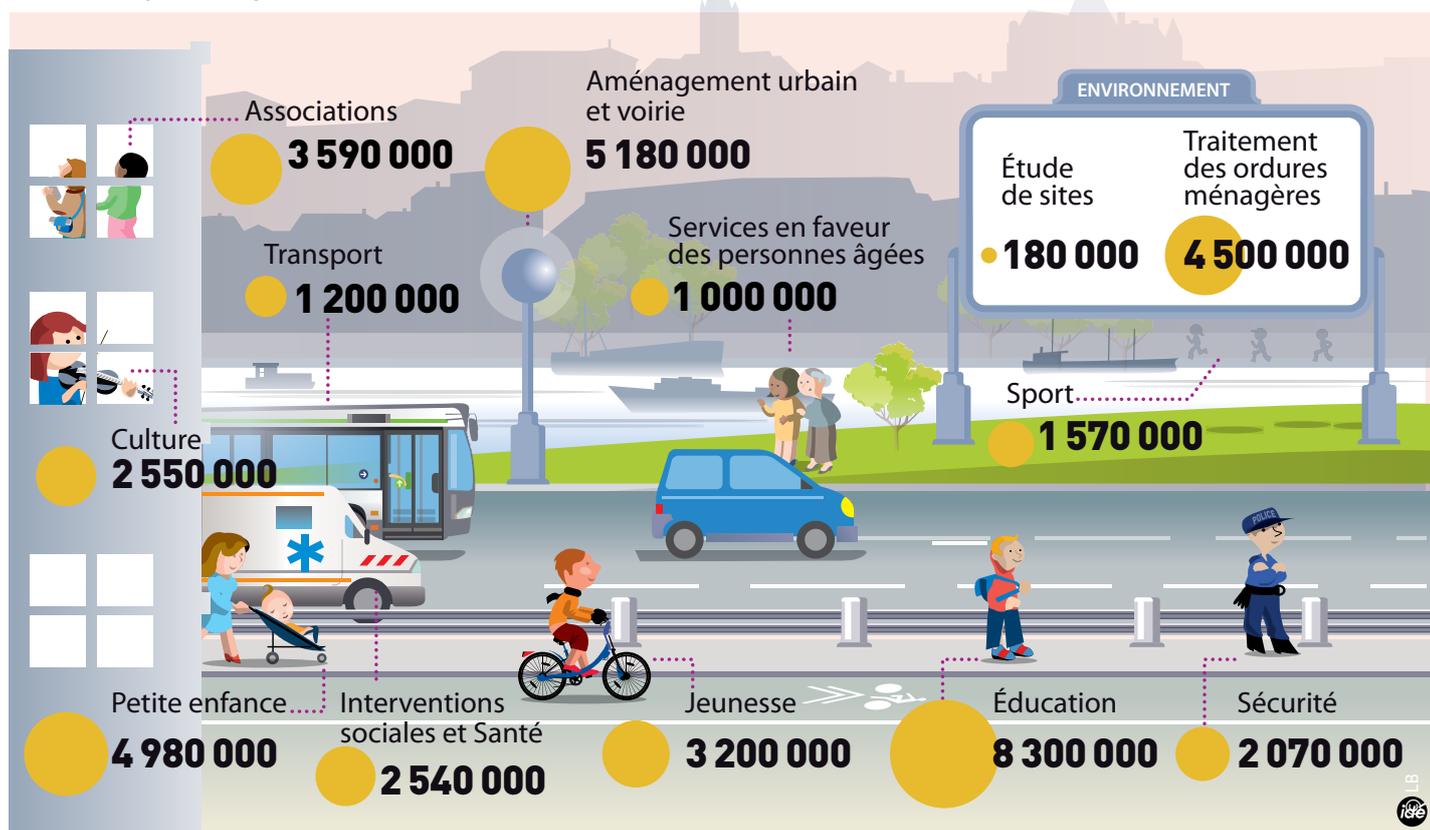
Espaces verts

- Parcs **170 000**
- Autres **230 000**



Le budget de fonctionnement 2014

Les dépenses par secteur en euros



approfondies et explications". Nouvelle équipe municipale qui hérite d'un budget déjà préparé, contexte de réorganisation territoriale avec la création effective de la PAC, plans d'économies de l'État, réforme des rythmes scolaires, incertitude sur la situation financière et budgétaire réelle de la commune: la nouvelle majorité municipale n'a donc pu qu'entériner un budget technique, comme l'a souligné avec clarté à ses collègues élus Jean-Michel Cecconi lors de la séance du conseil municipal du 29 avril dernier: "ce budget, qui n'est pas le nôtre, est soumis pour vote afin d'assurer la continuité dans le fonctionnement de la commune, tel qu'il nous a été transmis par l'administration de la commune".

UN POINT D'ACCORD: LA FISCALITÉ

Toutefois, la nouvelle équipe municipale a tenu à relever et identifier trois points majeurs et spécifiques au cœur de ce budget prévisionnel 2014, notamment un premier qui fait consensus: celui du poids de la fiscalité locale. Ainsi, le budget ne prévoit aucune hausse des taux d'imposition dont la commune a la responsabilité,

conformément aux engagements pris durant la campagne électorale. Les taux resteront donc identiques aux précédents:

"Nous souhaitons nous projeter dans l'avenir et s'atteler dès maintenant à la préparation du budget de l'année 2015."

24,78 % pour la taxe d'habitation, 16,68 % pour la taxe sur le foncier bâti, 40,01 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

UN POINT DE VIGILANCE: LA DETTE

En revanche, sur la dette, l'Ajoint au Maire aux Finances et au Budget, comme par la nouvelle majorité municipale, est plus réservé, sans afficher encore de net désaccord, car les études approfondies sont en cours. "Le capital restant dû de la dette représente plus de 45 millions d'euros, contre

39,8 millions en 2012", explique l' élu, avant de s'inquiéter que "19 millions d'euros de ce capital dû (40 % !) sont constitués d'emprunts dit F-6, une catégorie qui recense les emprunts les plus risqués, avec des indices et des structures de calculs complexes". Derrière cette qualification technique se cachera-t-il des emprunts toxiques? Il reste prudent: "Ils sont effectivement assimilables à des emprunts toxiques, et font partie de crédits que les organismes professionnels signataires de la Charte de bonne conduite du 7 décembre 2009 se sont engagés à ne plus commercialiser. La plus grande vigilance est donc de mise, mais nous n'avons pas encore toutes les informations". L'audit des finances de la commune devrait là aussi permettre de clarifier la constitution précise de la dette dont hérite la nouvelle équipe municipale.

UN POINT DE DÉSACCORD: LA CRÈCHE BABY LOUP

Enfin, un très net point de désaccord est relevé par l'actuelle majorité municipale avec le budget préparé par l'ancienne: la subvention prévue pour la crèche Baby

Recettes de fonctionnement

en euros

Fiscalité,
impôts et taxes

35 400 000



Taxe d'enlèvement
des ordures ménagères
4 160 000

Cotisation sur
la valeur ajoutée (C.V.A.E.)
1 320 000

Taxes foncières
et taxes d'habitation
27 700 000

Droits de mutation
1 200 000

Dotations, subventions
et participations

14 800 000

Attributions de péréquation
1 320 000

Participations
3 300 000 (dont 400 000
du département)

Dotation générale
de fonctionnement
9 000 000



Autres

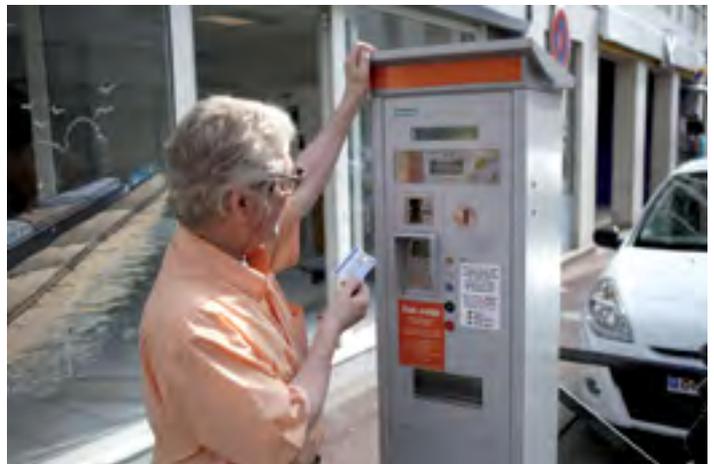
6 180 000

Remboursement sur rémunérations
570 000

Autres produits
de gestion courante
610 000

Redevances
et droits des services
5 000 000 (dont 3 530 000 de prestations)

idé



Loup, installée à Conflans-Sainte-Honorine depuis début avril 2014 dans les locaux de l'ancienne CPAM, proche de la gare. "Non pas, bien entendu, sur les fondements même de la crèche, son fonctionnement et ses services adaptés aux parents qui travaillent en horaires décalés", précise Jean-Michel Cecconi, mais sur la subvention de 400 000 euros que s'appropriait à verser l'ancienne Municipalité. "La crèche Baby Loup prévoit 43 places, dont près de la moitié en horaire habituel de journée; les autres places, destinées à des accueils de nuit et de week-end, étant réparties sur les communes participantes (Poissy, Achères, Triel, Verneuil, Cergy, Chanteloup, et potentiellement Conflans...). Même si une majorité des places sera occupée par des enfants conflanais, la subvention par enfant sera très élevée", souligne l'Adjoint au Maire qui ne doute pas "que la subvention de la crèche sera revue, car son montant est tout simplement démesuré, notamment au regard du coût de la mise en œuvre des rythmes scolaires pour l'ensemble des écoles conflanaises".

ET MAINTENANT ?

S'il prévoit quelques décisions modificatives durant l'année 2014, elles resteront à la marge "notamment, par exemple, pour la mise en place des 30 minutes de stationnement gratuit", fort engagement de la nouvelle équipe municipale. Pour le reste, l'adjoint au maire souhaite "se projeter dans l'avenir et s'atteler dès maintenant à la préparation du budget 2015". Sur la base du rendu de l'audit sur les finances municipales fin septembre, des transferts de compétence à la PAC, des décisions plus claires attendues de l'État, Jean-Michel Cecconi souhaite constituer un budget "réel, rigoureux, clair sur les objectifs, conforme à nos engagements, et adopté un peu plus en amont pour permettre aux services de mieux travailler". En clair, le premier véritable budget de la nouvelle majorité municipale.

Plus d'information sur :
www.conflans-sainte-honorine.fr

CHIFFRES CLÉS

35 359 342 €
ont été votés pour la
"section d'investissement"
pour le budget 2014.
Un montant jugé insuffisant
par l'actuelle majorité.

65 065 620 €
ont été votés pour la
"section de fonctionnement"
pour le budget 2014.
Un montant jugé excessif
par l'actuelle majorité qui
compte étudier les voies
d'économies.

46 M€
montant de la dette de la
Ville (1300 € par habitant)
contre 39,8 M€ en 2012.

L'INTERCOMMUNALITÉ: L'ENJEU DE DEMAIN

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les villes de Poissy, Achères et Conflans-Sainte-Honorine constituent officiellement la communauté de communes "PAC". Si la réalité juridique est effective, les trois villes veulent désormais donner vie concrètement à ce projet de mutualisation et de vision du territoire.



L'installation de nouvelles entreprises sur le territoire de la PAC est l'un des objectifs de l'intercommunalité.

C'est le mercredi 30 avril que le nouveau Conseil communautaire, issu des élections municipales et intercommunales des 23 et 30 mars, a procédé à l'élection du nouvel exécutif. Les trois villes qui composent la PAC ont en effet connu l'alternance avec les élections de Karl Olive à Poissy, de Laurent Brosse à Conflans, et de Marc Honoré à Achères. Le maire de Poissy a été élu président de la Communauté de communes, avec six vice-présidents dont le premier d'entre eux, Laurent Brosse, et Jean-Michel Cecconi pour représenter Conflans. Les maires précédents avaient fait le choix de créer la PAC sous le statut de la communauté de communes. Mais le choix du statut juridique laisse sceptique le nouvel exécutif. Jean-Michel Cecconi, Adjoint au maire de Conflans et élu vice-président de la PAC estimant notamment que "ce statut retenu par les précédents maires nous prive de près de 2 millions d'euros de subventions de l'État car le statut de communauté d'agglomération n'avait pas été choisi". Par ailleurs, la nécessité d'élargir rapidement le territoire de la PAC semble devoir faire évoluer à court terme le statut initialement retenu.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Légalement, la communauté de communes dispose de deux compétences dites "obligatoires": le développement économique et l'aménagement de l'espace. Les communes doivent aussi faire le choix de lui conférer un minimum de trois compétences "optionnelles" (protection et mise en valeur de l'environnement incluant la gestion des déchets, l'action sociale avec le dispositif FLORA et la voirie d'intérêt communautaire) et enfin, une compétence facultative avec des actions pour favoriser l'accès aux dispositifs de santé. C'est néanmoins le développement économique qui reste le moteur de ce projet, et la priorité des maires, comme le résume Laurent Brosse: "Nous allons pouvoir agir concrètement, en fixant comme priorité d'attirer les entreprises sur le territoire en trouvant notamment du foncier disponible". Conformément à la loi, la PAC prépare d'ores-et-déjà son élargissement pour respecter le seuil de 200 000 habitants fixé par la loi. Les trois maires se sont accordés pour entamer les discussions avec leurs collègues de la communauté d'agglomération des deux rives de Seine (CA2RS).

CHIFFRES CLÉS

200 000
habitants, c'est le seuil minimal que devront atteindre les intercommunalités franciliennes à compter du 1^{er} janvier 2016.

93 888
habitants résident en 2014 sur le territoire de la PAC : 38 077 à Poissy, 36 055 à Conflans, 19 756 à Achères (sources populations légales de l'INSEE).

32,6 km²
C'est la superficie conjuguée des trois communes.

TROIS QUESTIONS À JEAN-MICHEL CECCONI



Jean-Michel Cecconi, Adjoint au Maire, délégué aux Finances et au Budget.

Julien R., employé

Vous aviez promis de ne pas augmenter les impôts durant le mandat, peut-on y croire ?

J-M.C.: Bien sûr. C'est un engagement très ferme de Laurent Brosse et de son équipe, car nous pensons que la pression fiscale est déjà suffisamment importante, et que les hausses d'impôts décidées par le gouvernement sont devenues insupportables. Nous ne souhaitons pas toucher aux taux d'imposition dont la commune a la maîtrise, et qui relèvent de sa décision. L'adoption du budget 2014 le prouve. Ce sera le cas les années suivantes, malgré un contexte de désengagement de l'État sans précédent, et des dépenses nouvelles lourdes, non compensées, comme la réforme des rythmes scolaires. Nous procéderons à des économies de fonctionnement, à des redéploiements de crédits et à des optimisations et mutualisations notamment avec la PAC.

Françoise L., chef d'entreprise

Vous avez parlé d'emprunts toxiques dans la presse, est-ce vrai ?

J-M.C.: J'ai parlé d'emprunts "assimilables" à des emprunts toxiques, qui pourraient constituer 40 % de la dette globale de la Ville. Nous sommes en train de les étudier avec précision car les modes de calcul et d'intérêts variables sont complexes. Je reste donc prudent. Mais la dette conflanaise s'élève désormais à 46 millions d'euros, soit plus de 1 300 euros par habitant. Elle est en forte augmentation, contrairement à ce que l'on nous a affirmé ces dernières années, et les prévisions pour les deux années suivantes prévoient encore une augmentation mécanique, issue de la gestion précédente. Nous serons vigilants à ce que les emprunts financent bien l'investissement pour l'avenir des Conflanais.

Bertrand S., avocat

Vous annoncez un audit sur les finances de la Ville. Est-ce utile de dépenser pour savoir ce qu'on dépense ?

J-M.C.: Cet audit est essentiel. Tout simplement car nous héritons d'une situation de 37 ans de gestion précédente. Nous voulons qu'un cabinet indépendant dont c'est le métier puisse analyser les dépenses, les recettes, repérer les gisements d'économies possibles, évaluer aussi s'il existe des erreurs de gestion qui ont été commises, si toutes les subventions auxquelles nous avons le droit ont bien été demandées, si les emprunts contractés sont sains, etc. Les conclusions seront rendues fin septembre, et elles nous permettront d'aborder avec clarté et sérénité la préparation du budget 2015 et la prévision budgétaire de la réalisation de nos engagements pris devant les Conflanais.

.....
Chaque mois dans *Vivre à Conflans*, vos élus vous répondent. En juin, c'est Jean-Michel Cecconi qui se prête à l'exercice et répond à vos questions. En juillet/août, notre grand dossier portera sur la vie associative.

Transmettez-nous dès à présent vos questions à l'adresse :
vac-magazine@mairie-conflans.fr